

Arrêté n°2018 0022 - /MS/CAB
Portant autorisation de construire un Centre
de Santé et de promotion sociale à Zomnogomossi

LE MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-



Vu la constitution ;

Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant
remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu la loi n°021-2006/AN du 14 novembre 2006 portant modification de
la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général
des collectivités territoriales au Burkina Faso ;

Vu le décret n°2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant
organisation du Ministère de la santé ;

Vu la requête de **El Hadj ZIDNABA Souleymane**, commerçant à
Boulsa relative à la construction d'un CSPA à Zomnogomossi,
province du Namentenga.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Zomnogomossi, est accordée aux populations de ladite localité et environs, province du Namentenga district sanitaire de Boulsa.

ARTICLE 2 : Le Centre de santé et de promotion sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la santé :

- un dispensaire avec équipement ;
- une maternité avec équipement ;
- un dépôt pharmaceutique ;
- un logement pour le personnel du dispensaire ;
- un logement pour le personnel de la maternité ;
- des latrines et toilettes extérieures ;
- un forage équipé d'une pompe.

ARTICLE 3 : Le Ministère de la santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS.

ARTICLE 4 : Le Directeur régional de la santé du Centre Nord est chargé du suivi du projet.

ARTICLE 5 : La Secrétaire générale du Ministère de la santé est chargée de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- Gouverneur du Centre Nord	1
- S.G/Santé	1
- H.C. Namentenga	1
- DRS. Centre Nord	1
- MCD de Boulsa	1
- Mairie de Boulsa	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	

Ouagadougou, le 25 JAN 2018

Professeur Nicolas MEDA
Officier de l'ordre national